



Obstacle à un vente de fond de commerce

Par **darzia**, le **15/11/2010** à **09:58**

Bonjour,
Je souhaite reprise un salon de toilettage.
La vendeuse du fond de commerce est en sous-location (le bail est donc au nom de la personne qui lui a vendue le fond)
L'agence immobilière fait obstacle à la vente en restant silencieuse. Je souhaite qu'elle m'établisse un projet de bail afin de signer un compromis de vente mais aucune réponse.
Comment faire et avec quelles arguments de droits peut-on la vendeuse et moi-même faire avancer la vente ?

Par **fabienne034**, le **15/11/2010** à **11:42**

ce qui est grave c'est que le bail aurait dû être transféré au moment que votre vendeuse a acquis le fond de commerce.
Soi elle démontre qu'elle a eu l'accord du bailleur pour le transfert du fonds de commerce soit elle n'a rien à vendre puisqu'elle n'a rien.
Il faut traiter alors directement avec le bailleur
pour tout savoir sur la cession d'un fonds de commerce:
<http://www.fbls.net/commercedroit.htm>

Par **darzia**, le **15/11/2010** à **12:09**

Merci de cette réponse
Donc pour acquérir ce fond, je dois avoir l'accord du bailleur !
Le bailleur a vendu ce fond de commerce devant notaire, mais a garder le bail en son nom !
nest-ce bien légal ?
peut-il aujourd'hui s'opposer réellement à la revente de ce fond puisqu'il l'a lui même vendu ?
Si le bailleur accepte de céder ce bail, comment puis-je avoir la certitude que l'agence qui gère le bien va me refaire un bail en mon nom.
Avant de signer

un compromis de vente, que puis-je avoir comme document qui me protégerais d'un changement d'avis ?
Merci d'avance....c'est vraiment pas simple pfff